

Antoine FREROT
Président-Directeur général

<https://www.veolia.com/fr/performance-rse/biodiversite>

ENGAGEMENTS INDIVIDUELS DE VEOLIA DANS *act4nature*

Ressourcer le monde est la mission que s'est donnée Veolia. Ses activités eau, déchet et énergie contribuent, par nature, à préserver la biodiversité.

En 2015 Veolia a pris 9 engagements pour le développement durable dont 3 portent sur l'environnement.

Un de ces 3 engagements est dédié à la biodiversité.

Le groupe s'engage à « Préserver et restaurer la biodiversité », et s'implique à la fois pour réduire l'empreinte de ses activités et celles de ses clients sur la nature, mais également pour créer les conditions favorables à la préservation des espèces et de leurs habitats. Cet engagement est porté au plus haut niveau de l'entreprise, par son Président-Directeur général, et par les membres du Comité Exécutif, dont l'un d'eux est sponsor de l'engagement.

En 2018, Veolia s'implique dans l'initiative *act4nature* et réaffirme son engagement à travers la signature des engagements communs et la prise d'engagements individuels. Les présents engagements s'inscrivent dans la continuité de notre plan d'action SNB 2015-2018 et s'intégreront dans l'échéancier du futur plan d'action SNB 2019-2022.

Notre démarche s'articule autour des 3 axes forts de l'engagement biodiversité du groupe.

Axe 1

Mieux prendre en compte les enjeux de la biodiversité localement et concevoir des solutions innovantes s'appuyant sur la nature.

1 - Déployer l'engagement SNB 2015-2018 et poursuivre la mise en œuvre d'engagements biodiversité au-delà de 2018.

En 2015, le groupe a été reconnu par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, pour son engagement dans la Stratégie nationale pour la biodiversité française (SNB). Il s'est traduit par la mise en œuvre d'un plan d'actions sur le périmètre France et international qui se déploiera jusqu'à fin 2018 et qui sera redéfini dès 2019 avec le renouvellement de l'engagement du groupe dans la nouvelle SNB du Ministère de la Transition écologique et solidaire.

2 - Améliorer continuellement la connaissance de nos enjeux biodiversité.

Une méthodologie d'identification des sites à enjeux biodiversité du groupe axée principalement sur les impacts générés par son emprise foncière a été développée en 2015.

Pour aller plus loin, Veolia couplera à cette analyse, dès 2019, d'autres critères affinant la connaissance de ses enjeux tels que les impacts et dépendances majeurs de ses procédés et métiers.

3 - Poursuivre et renforcer le déploiement des plans de préservation des 7 principaux pays à enjeu biodiversité (9 Business Units).

En plus de l'identification de sites à enjeux, le groupe a identifié 7 pays prioritaires pour la mise en place d'actions en faveur de la biodiversité, représentant 75 % du chiffre d'affaire total et 80 % de la surface des espaces perméables.

Ces pays ont pour la plupart élaboré un plan de préservation (plan d'action pays en faveur de la biodiversité).

Le groupe renforcera sur la période 2019-2022 l'accompagnement et le suivi de ces 7 pays à enjeu dans la mise en œuvre de leurs engagements (indicateurs de déploiement, support, etc).

4 - Continuer à développer des indicateurs d'impact avec des organismes de recherche pour mesurer l'état de la biodiversité.

Il s'agit de poursuivre les travaux engagés depuis 2016 par Veolia et le MNHN autour d'indicateurs sur la biodiversité et la santé des écosystèmes. Ces indicateurs sont basés sur une analyse de l'environnement sonore, au cours de laquelle des chauves-souris sont comptabilisées et identifiées.

Les chauves-souris sont de bons indicateurs de la santé de l'écosystème, aussi l'exploitation de ces données permet de mesurer l'impact de travaux d'aménagement ou d'une politique donnée.

5 - Mettre en place un calcul d'empreinte biodiversité (ou système équivalent).

A l'instar du carbone, le groupe souhaite mettre en place un calcul d'empreinte biodiversité pour mieux mesurer les externalités environnementales de ses activités.

En 2018 une revue des outils d'empreinte existants ou en cours de développement sera réalisée.

Parallèlement Veolia participera au club B4B de la CDC Biodiversité qui développe actuellement un outil d'empreinte biodiversité, en apportant son retour d'expériences sur ses métiers et en testant l'outil à horizon 2020. Ces travaux permettront au groupe de statuer sur le choix d'un outil de calcul d'empreinte.

6 - Préserver la nature en favorisant l'économie circulaire.

Repenser ses métiers pour passer d'une logique linéaire à une logique circulaire et accompagner ses clients dans cette démarche est l'une des ambitions que s'est donnée Veolia. Le groupe en a fait l'un des 3 piliers de ses engagements environnementaux : « Gérer durablement les ressources naturelles en favorisant l'économie circulaire ». L'économie circulaire, en captant et en transformant systématiquement les déchets en nouvelles ressources, contribue à réduire les prélèvements dans la nature, et à la protéger de sources de pollutions. C'est pourquoi le groupe s'est fixé comme objectif de réaliser 3,8 milliards de chiffres d'affaires liés à l'économie circulaire d'ici 2020. C'est dans cette même logique que Veolia s'engage pour la protection des mers et des océans en luttant contre les pollutions terrestres et en les transformant en ressources avec l'objectif de multiplier par 5 son chiffre d'affaires actuel dans le recyclage des plastiques d'ici 2025 (1 milliard d'euros).

Axe 2

Sensibiliser et impliquer le plus grand nombre en interne comme en externe et promouvoir les actions mises en place collectivement avec les acteurs locaux.

7 - Sensibiliser les collaborateurs à la biodiversité.

Un support de sensibilisation, développé par l'une des zones d'activités de Veolia, sera proposé dès 2018 à toutes ses Business Units. Elles pourront adapter ce support à leur contexte local en l'enrichissant de leur retour d'expériences pour former leurs managers. La formation sera mise en ligne et rendue accessible à tous les collaborateurs.

8 - Mieux valoriser la biodiversité en interne et en externe, comme composante de nos activités.

Pour faire évoluer la prise en compte de la biodiversité au sein de son organisation et auprès de ses parties prenantes, le groupe continuera à renforcer ses actions de communication pour mieux valoriser ses initiatives (en faisant plus de liens entre ses activités et la nature, en décloisonnant la biodiversité des autres ODD). Veolia participera également à promouvoir encore plus largement le sujet en participant aux travaux et publications de nos partenaires (UICN, Orée, CDC Biodiversité, Afb, etc.).

9 - Promouvoir et encourager des projets biodiversité en interne et avec nos clients.

Veolia a développé un portefeuille de savoir-faire biodiversité pour inciter ses clients à adopter des solutions écologiques dans leurs procédés de traitement et de gestion de leurs sites. Pour aller plus loin, des études de cas illustrant les bonnes pratiques mises en œuvre par les Business Units seront réalisées dès 2019 pour les proposer en interne et auprès de nos clients.

10 - Soutenir des initiatives et développer des partenariats locaux.

Pour accompagner ses actions à un niveau global comme local, Veolia continuera à renforcer la mise en place de partenariats avec des associations de protection de la nature, notamment dans les sites de ses 9 Business Units à fort enjeu biodiversité ainsi que sur les autres sites prioritaires.

Axe 3

Déployer des actions d'aménagement et de gestion écologiques sur nos sites et pour nos clients.

11 - Inciter nos clients à mettre en place des infrastructures vertes.

Le groupe proposera aux villes où il opère de mettre en place des infrastructures vertes, en fonction de leurs enjeux et priorités (zones de rejets végétalisés, végétalisation pour réduire les îlots de chaleur, etc.).

12 - Accompagner nos sites, sous-traitants et clients dans la mise en œuvre des outils écologiques.

Dans le cadre de son engagement SNB, Veolia a mis à disposition de ses managers de sites et/ou de ses clients et sous-traitants différents outils, dont un calculateur de gestion écologique "EcoLogiCal", un guide de gestion écologique et une charte d'entretien des espaces verts. Le groupe déploiera plus largement l'utilisation de ces outils sur les sites qu'il gère d'ici 2021.

13 - Organiser un retour d'expériences de l'impact des aménagements et des stratégies de compensation.

Dès 2019, Veolia évaluera à l'échelle du groupe les impacts sur la biodiversité de ses aménagements, notamment pour les projets faisant l'objet d'une obligation de compensation (ou équivalent).